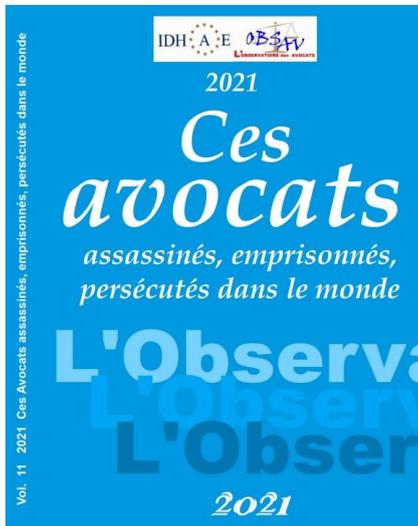


Ces Avocats face à la pandémie de Covid-19



«Assurément, le virus SARS-CoV-2 aura scandé le cours des « années COVID » et altéré le rythme de parution du présent ouvrage, aussi bien que la vie et la pratique professionnelle des avocats. Pourtant, la pandémie n'a en aucun cas suspendu le cours de leurs activités, dont il aura néanmoins rendu plus difficile l'exercice. Il n'a pas davantage supprimé le cortège décidément improbable d'avaries et d'épreuves qui les frappent au gré des possibilités toujours recommencées d'atteintes à leurs droits et à ceux de leurs clients. Ainsi, en Chine et en Iran, mais aussi en Égypte, en Allemagne, aux États-Unis comme au Nicaragua, la crise sanitaire aura réservé des tourments particuliers à certains membres du barreau. Combien auront ainsi

connu l'arrestation, de sévères peines de prison, voire l'internement psychiatrique, parce qu'ils ont voulu chercher et proclamer une vérité que des pouvoirs publics ne voulaient pas accepter, de l'origine à la réalité ou la gravité du mal, ou parce qu'ils ont voulu avec un réalisme que sous-tendait la force du bon sens, tirer les conséquences d'une réalité palpable pour protéger celles et ceux qu'ils avaient le devoir de défendre par tous les moyens loyaux ? Ni les régimes autoritaires, ni des démocraties n'auront su appréhender avec sérénité la loi de l'évidence ou que l'on interpelle leurs imprévoyances, leurs incertitudes ou leurs incompétences. De Wuhan à Téhéran, de Berlin à Addis-Abeba et de Managua au Caire, la réponse – certes avec des nuances notables - aura été la même : l'excès et la répression. Un an de prison pour avoir voulu dire ce qui s'était réellement passé en Chine...ais dira-t-on, c'est la Chine. Deux ans ferme pour avoir sollicité, certificat médical pénitentiaire à la main, la libération d'un client contaminé en prison pour Derafshan, mais...nous sommes en Iran. Les autres pays n'en sont pas exempts, pour autant. En Égypte, c'est la Sûreté de l'État du Caire qui se charge d'arrêter Mohsen el-Bahnasi, pour avoir appelé à la libération de tous les prisonniers, de "diffusion de fausses nouvelles", en raison de ses publications sur les réseaux sociaux qui appelaient à la libération de tous les prisonniers égyptiens exposés au SARS-CoV-2. La nocivité du virus sera décidément venue ajouter à la cadence des peines et souffrances –pourtant déjà bien soutenue – des avocats, en même temps qu'il avait ou allait frapper leurs clients.

Ainsi, dans tous les pays, les avocats auront-ils illustré–à leurs dépens–combien les pratiques disparates ou erratiques ont porté atteinte dès l'origine aux libertés fondamentales et notamment aux principes des grandes déclarations. .. »

CHINE – 6 février 2020

Chen Qiushi

L'avocat-journaliste citoyen qui avait dès le début voulu dire au monde la vérité sur l'épidémie du coronavirus disparaît à Wuhan



Chen Qiushi 34 ans, a étudié le droit à l'Université du Heilongjiang avant de rejoindre un cabinet d'avocats à Pékin, après avoir obtenu son diplôme. Militant pro-démocratie et journaliste citoyen, il avait pris le train pour Wuhan, le 23 janvier, juste avant le confinement de la métropole de la province du Hubei afin de mener des investigations sur l'épidémie de coronavirus. Inlassablement, il arpentait la ville, smartphone et perche à selfie à la main, et visitait tous les points chauds : hôpitaux, supermarchés, funérarium, familles de victimes, taxis volontaires. Il avait relaté avec son

smartphone la situation sanitaire catastrophique qui y régnait ; les hôpitaux surchargés de patients, les souffrances de la population ou l'insuffisance des mesures prises par le gouvernement face au virus. *« Il manque des masques, des vêtements de protection, du matériel, et surtout – le plus important – il manque des kits de diagnostic. Sans ces kits, pas moyen de vérifier que vous avez le virus, vous ne pouvez que vous mettre en quarantaine vous-même, chez vous. »*

Au cours de ses investigations, il avait acquis une certitude : l'État ne disait pas la vérité. Dans l'une de ses dernières vidéos, Chen Qiushi apparaissait à l'écran les yeux cernés : *« J'ai peur. Devant moi, il y a le virus. Derrière moi, il y a le pouvoir légal et administratif de la Chine. »* Malgré la peur, il promettait de continuer à travailler tant que la crise se poursuivrait. Rapidement, ses reportages critiques, partagés à l'étranger via un VPN, lui ont offert une notoriété considérable.

Mais, Chen Qiushi n'a pas pu transmettre au monde la vérité bien longtemps, car le 6 février, aux alentours de 19 heures, Chen Qiushi a disparu. Personne n'a plus eu de nouvelles de lui depuis. Plusieurs jours après, les autorités de police ont expliqué à sa mère que Chen Qiushi avait été « mis en quarantaine » parce qu'il avait passé trop de temps dans les hôpitaux ». Mais plus de 30 jours après il n'a toujours pas reparu. Dans le même temps, les policiers de Wuhan et de Qingdao ont déclaré à CNN qu'ils n'avaient aucune information sur Chen. Alors que des centaines de milliers de personnes en Chine commençaient à exiger la liberté d'expression en ligne, le régime a voulu censurer certaines informations relatives à l'épidémie et gérer de manière totalement opaque et bureaucratique cette crise devenue mondiale.

Ce n'est pas la première fois que Chen Qiushi est réduit au silence par les autorités. Il s'était rendu à Hong Kong l'été dernier et avait publié des vidéos des manifestations en faveur de la démocratie. Les autorités avaient fermé ses comptes sur les réseaux sociaux.

CHINE – 7 avril 2020

Liu Yingying

Sanctionnée par l'association des avocats de Zhengzhou pour avoir publié sur les réseaux sociaux des informations sur le nombre de cadavres incinérés à Wuhan



Liu Yingying, avocate de Zhengzhou dans la province du Henan, a fait l'objet d'une sanction disciplinaire par l'association des avocats de la capitale provinciale du Henan, pour ses écrits sur les réseaux sociaux à propos du nombre de cadavres incinérés dans la ville de Wuhan et pour avoir publié, le 26 mars 2020, une photo de personnes faisant la queue devant un salon funéraire de Wuhan sur son compte WeChat. L'Association des avocats de Zhengzhou, qui est sous le contrôle du Bureau de la justice de la ville et donc du Parti communiste chinois au pouvoir, lui a infligé officiellement un blâme pour "provocation au mécontentement contre le gouvernement" en rappelant que son code de pratique professionnelle oblige les avocats à ne pas publier de "commentaires inappropriés" en ligne. Toutefois, l'association des avocats a tenu à préciser que Liu Yingying avait coopéré à l'enquête, « reconnu son erreur », supprimé le post et « réfléchi sincèrement à son erreur », et que pour cela elle avait été traitée « avec indulgence en retour » (sic).

Son cabinet d'avocats lui avait demandé avec insistance de supprimer ses publications et lui avait même demandé de déménager dans un autre cabinet d'avocats. Ses publications ont fait l'objet de plus d'un demi-million de vues et plus de 10 000 retweets.

Liu Yingying avait immédiatement fait appel de la sanction mais sous la pression des responsables de la propagande elle a dû renoncer. Après plusieurs jours de silence, elle est réapparue sur les réseaux sociaux pour annoncer qu'elle avait son recours, sans autre commentaire. Elle ne peut plus communiquer depuis et a notamment interdiction de parler aux journalistes étrangers.

Un autre avocat de Zhengzhou, Zhang Zhan, aurait vu son permis d'exercice révoqué après son voyage à Wuhan à l'occasion duquel avait rendu compte de la vie quotidienne des habitants de la ville en détention.

Par ailleurs, Chen Qiushi, avocat et journaliste citoyen, est toujours au secret depuis qu'il a été emmené par la police le 6 février après avoir commencé à diffuser des vidéos en direct des hôpitaux de Wuhan.

Le pouvoir a ciblé des milliers de personnes pour avoir dénoncé l'épidémie de coronavirus dans le pays depuis qu'elle a commencé fin décembre dans la ville centrale de Wuhan, selon un récent rapport du réseau chinois des défenseurs des droits de l'homme (CHRD). Depuis le 20 janvier, la police a traité 5 111 poursuites pour "fabrication et diffusion délibérée d'informations fausses et préjudiciables", selon un communiqué du 21 février, du ministère de la sécurité publique.

CHINE – 28 décembre 2020

Zhang Zhan

L'avocate injustement radiée reconvertie en « journaliste-citoyenne » condamnée à quatre ans de prison pour avoir diffusé des vidéos au début de l'épidémie de coronavirus à Wuhan.



Zhang Zhan, 37 ans, a été condamnée à quatre ans de prison par le tribunal du district de Pudong, à Shanghai, pour avoir diffusé des informations sur l'épidémie de coronavirus à ses débuts à Wuhan. Ancienne avocate, elle était accusée de "incitation aux troubles et provocation de querelles", un chef d'accusation régulièrement retenu contre les critiques du pouvoir chinois et passible d'un maximum de cinq ans d'emprisonnement. L'acte d'inculpation précisait qu'elle avait "posté de fausses informations" sur les réseaux sociaux et donné des interviews à des médias

étrangers. Elle avait aussi critiqué la gestion de la crise sanitaire par les autorités.

Le procès s'est déroulé sous forte présence policière et plusieurs activistes ont été interpellés aux bouches de métro, selon Li Dawei, un avocat venu du Sichuan pour assister au procès mais à qui l'accès au tribunal a été refusé. L'avocat Zhang Keke a rapporté que Zhang Zhan a comparu en fauteuil roulant au procès, car elle était très affaiblie après avoir mené une grève de la faim. Les autorités du Centre de détention de Pudong l'ont nourrie de force par voie nasale, selon sa mère, qui était présente au procès. L'avocat Ren Quanniu avait déjà indiqué avoir été choqué de la maigreur de Zhang Zhan lorsqu'il lui avait rendu visite précédemment. Selon la journaliste, Gao Yu, le fait que Zhang Zhan "n'a pas reconnu son crime, pour les autorités, équivaut à un manque de coopération. Cela a pesé en faveur d'une lourde condamnation, pour l'exemple".

Zhang Zhan pratiquait la profession d'avocate à Shanghai. Mais elle a été radiée du barreau en raison de sa participation à des activités de défense des droits de l'Homme. Elle a alors décidé de tenir un blog et devenir "journaliste citoyenne". Elle a aussi monté sa chaîne Youtube et un compte Twitter qui ont été bloqués par le gouvernement chinois en raison de son militantisme.

Sur les quatre citoyens arrêtés à Wuhan dans les premiers mois de l'épidémie, Zhang Zhan est la première à comparaître. On est sans nouvelles de l'avocat pékinois Chen Qishi qui avait pris le train pour Wuhan, le 23 janvier, juste avant le confinement de la métropole de la province du Hubei afin de mener des investigations sur l'épidémie de coronavirus. Il a disparu le 6 février, aux alentours de 19 heures.. Personne n'a plus eu de nouvelles de lui depuis. Il aurait été forcé de s'installer chez des parents à Qingdao, dans le Shandong, mais n'est pas été inculpé.

ÉTHIOPIE – 4 avril 2020

Elizabeth Kebede Tafa

Arrêtée pour des articles liés à la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19 publiés sur les réseaux sociaux



Elizabeth Kebede Tafa a été arrêtée à Addis-Abeba sur ordre de la police régionale de Harari qui l'a emmenée à Harari dans la nuit du 4 au 5 avril 2020. Elle a été accusée de « diffusion de fausses nouvelles dans des publications sur Facebook », en vertu de la proclamation de prévention et de répression du discours de haine et de la désinformation, adoptée en février 2020. Le 1er avril 2020, Elizabeth Kebede a publié sur sa page Facebook un commentaire dans lequel elle aurait nommé et identifié l'appartenance ethnique de personnes qui auraient été infectées par le virus COVID-19. Elle a ajouté que les responsables

régionaux avaient rencontré les patients présumés et recommandé que tous ceux qui avaient été en contact avec eux soient mis en quarantaine.

Elizabeth Kebede Tafa affirme avoir dit la vérité sur le coronavirus (Covid-19) sur son post facebook, en ne faisant que son devoir civique en tant que citoyenne pour protéger la société du virus mortel. Ses accusateurs sont quatre hauts fonctionnaires du gouvernement, dont le président de l'État régional de Harari, et un investisseur opérant dans la région mais ils n'ont pas comparu devant le tribunal jusqu'à présent.

Lors de sa première comparution devant un tribunal, son affaire a été renvoyée au 21 avril. La police de Harari a demandé une prolongation de sa détention pendant 14 jours pour conclure son enquête, à laquelle il a été fait droit. Sa nouvelle demande de mise en liberté sous caution a été examinée par anticipation, à la demande du procureur, le 1er mai, en l'absence d'Elizabeth Kebede et le tribunal a ordonné sa mise en liberté sous caution d'un montant de 20 000 birr. Contestant cette violation de la procédure légale, elle a refusé la caution et a décidé de rester en prison pour protester contre la décision qui avait été prise en son absence. Elizabeth Kebede a été convoquée le 30^{ème} jour après son arrestation (4 mai). Lors de l'audience, le procureur a demandé un nouveau délai pour préparer le dossier. Le tribunal lui a accordé deux jours pour préparer l'affaire. Le 5 mai, Elizabeth Kebede a été ramenée à Addis-Abeba et remise en liberté le 6 mai. Elle n'a toujours pas été officiellement inculpée.

Elizabeth Kebede est une avocate bénévole de l'Association éthiopienne des avocats des femmes, l'un des principaux groupes de défense des droits des femmes du pays. La Commission éthiopienne des droits de l'homme (EHRC) et l'Association éthiopienne des femmes juristes (EWLA) ont immédiatement condamné les poursuites illégales menées contre Elizabeth Kebede ainsi que les motifs politiques qui, selon eux, les sous-tendent. Ils ont appelé à sa libération immédiate. Selon HRW, les autorités éthiopiennes ont utilisé le nouvel État d'urgence déclaré le 8 avril 2020 qui donne au gouvernement des pouvoirs étendus pour répondre à la pandémie, comme prétexte pour faire taire les voix critiques et limiter la liberté d'expression.

IRAN – 8 juillet 2020

Payam Derafshan

Condamné à 2 ans et demi de prison pour « propagande contre l'État » et « diffusion de mensonges » pour avoir déclaré que sa cliente avait contracté le coronavirus en prison



Payam Derafshan a été arrêté, le 8 juin 2020, dans son bureau de Téhéran par des inconnus. Le lieu de sa détention et les raisons de son arrestation sont demeurés inconnus. Cependant, son avocat a indiqué que l'arrestation pouvait être liée à une nouvelle affaire liée à la sécurité nationale ouverte par la deuxième chambre du Bureau du Procureur chargé de la sécurité contre lui, et non à la condamnation de son client fin janvier. Après avoir passé plus de 20 jours à l'isolement et à l'interrogatoire par Haj Moradi, un enquêteur de la section 2 du bureau du procureur de la sécurité de Téhéran, il a été transféré à la prison d'Evin le 24 juin 2020.

Le 8 juillet, il a été condamné à 2 ans et demi de prison par la 26e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran, présidée par le juge Iman Afshari, pour « propagande contre l'État », « diffusion de mensonges » et « divulgation non autorisée ». Payam Derafshan a été acquitté de « complot contre la sécurité du pays ». La condamnation a été confirmée par la Cour d'appel le 23 juillet 2020.

En tant qu'avocat de Fatemeh Khishavand - alias Sahar Tabar [célébrité des médias sociaux], Payam Derafshan, qui détenait un certificat officiel, avait envoyé une lettre ouverte à Ebrahim Reisei, le juge en chef iranien, demandant une grâce pour elle parce qu'elle avait contracté le coronavirus en prison. Il avait déclaré au Centre pour les droits de l'homme en Iran (CHRI) qu'elle était sous respirateur à l'hôpital Sina de Téhéran. Le directeur de la prison pour femmes avait formellement nié qu'elle ait attrapé le virus.

Le 6 juillet 2020, le procès de Payam Derafshan s'était déroulé hors de sa présence en raison d'une maladie et d'un traitement continu mais en présence de son avocat. En août 2020, son avocat, Saeed Dehghan a informé le Centre pour les droits de l'homme en Iran (CHRI) que Payam Derafshan était en mauvaise santé et devait être hospitalisé. Le refus de soins médicaux appropriés est une pratique usuelle dans les prisons iraniennes, notamment pour les prisonniers politiques, y compris dans des « situations mettant leur vie en danger » selon les experts de l'ONU.

Payam Derafshan a représenté plusieurs personnes faisant face à des accusations à caractère politique, notamment le défenseur de l'environnement canadien iranien Kavous Seyed-Emami, décédé sous la garde de l'État alors qu'il était détenu pour interrogatoire à la prison d'Evin à Téhéran.

Payam Darfshan a été condamné le 31 janvier 2020, par la première branche du tribunal révolutionnaire de Karaj à deux ans de prison et deux ans supplémentaires de suspension du barreau en vertu de l'article 514 du Code pénal islamique pour "insulte au Guide suprême". Ses avocats n'ont été autorisés ni à voir le dossier, ni à le défendre devant le tribunal. Il leur a seulement été permis de lire une partie des pièces après le prononcé du verdict. En appel, le 3 mai 2020, la peine de prison a été réduite la Cour d'appel d'Alborz à un an et deux mois, assorti du sursis.

(Voir aussi: *Ces avocats assassinés, etc.* éd. 2019, p. 171 et 2020, p. 161).

ÉGYPTE – 27 mars 2020

Mohsen el-Bahnasi

L'avocat qui réclamait la libération des prisonniers égyptiens menacés par l'épidémie de COVID-19, arrêté par la sécurité nationale



Le 27 mars 2020, Mohsen el-Bahnasi, 58 ans, a été interpellé violemment par la police de la sûreté de l'État. Selon ses confrères, c'est après avoir reçu un appel d'une personne qui affirmait avoir besoin d'une consultation juridique urgente et avoir accepté un rendez-vous avec elle, qu'il a trouvé à son arrivée au point convenu plusieurs agents de la sécurité nationale qui l'ont arrêté sans ménagement. Sans lui donner d'explication et sans présenter de mandat judiciaire, les agents l'ont emmené à son domicile pour effectuer une perquisition. Ils ont saisi de l'argent et confisqué son téléphone portable.

Il a été ensuite transféré au quartier général de la sécurité nationale d'Helwan (Al-Maasara), où il a été interrogé, à nouveau maltraité physiquement avant d'être transféré au parquet de la Sûreté de l'État sans être autorisé à voir son avocat.

Le lendemain, le parquet de la Sûreté de l'État du Caire a ordonné son placement en détention pendant 15 jours dans l'attente d'une enquête. Il a été inculpé d'"adhésion à une organisation terroriste" et de "diffusion de fausses nouvelles", en raison de ses publications sur les réseaux sociaux qui appelaient à la libération des prisonniers égyptiens au milieu de l'épidémie de COVID-19.

Il a été transféré à la prison de Tora, connue pour ses conditions inhumaines et insalubres. Pendant qu'il y est détenu, il court un grand risque de contracter COVID-19. Il n'a pas accès à sa famille ni à son avocat.

Mohsen el-Bahnasi a déclaré qu'il avait été convoqué, quelques jours avant son arrestation, au siège de la Sécurité nationale dans la région d'Abbasiya, où il a été interrogé sur ses écrits et ses articles proclamant la nécessité de libérer des prisonniers par crainte d'une pandémie de coronavirus. Après en avoir reçu l'injonction lors de cet interrogatoire, il avait supprimé toutes ces publications.

Mohsen el-Bahnasi, membre du Comité des libertés de l'Association du barreau égyptien, plaide pour les droits des prisonniers politiques en Egypte. En 2014, il avait défendu les familles de manifestants tués à Alexandrie lors des manifestations du printemps de 2011 qui avaient entraîné la chute du régime d'Hosni Moubarak.

INDE – 29 avril 2020 : La Haute Cour de justice de Jammu & Cachemire a rejeté la demande de libération provisoire ou de transfert de Mian Abdul Qayoom, 69 ans, bâtonnier du barreau de la Haute Cour de J&K. Devant la Cour, le surintendant de la prison de Tihar a indiqué qu'en raison de l'infection au COVID-19, tous les protocoles nécessaires étaient suivis dans les locaux de la prison et que Qayoom était testé chaque semaine. Le 1er février 2020, Mian Abdul Qayoom avait dû être transféré en urgence, à l'Institut indien des sciences médicales de New Delhi, après une crise cardiaque. Il a ensuite été placé en détention à la prison de Tihar, à New Delhi, à plus de 800 km de chez lui.

ALLEMAGNE – 12 avril 2020

Beate Bahner

Elle voulait introduire plus de démocratie dans les mesures prises contre le Coronavirus : elle est internée dans une clinique psychiatrique est poursuivie par le parquet de Heidelberg



Beate Bahner, 53 ans, avocate à Heidelberg, a été conduite de force le dimanche de Pâques à 19h30 dans une clinique psychiatrique de Heidelberg. Elle fait l'objet depuis le 8 avril d'une enquête préliminaire de la part du parquet de Heidelberg après avoir saisi diverses juridictions dont la Cour constitutionnelle en urgence pour demander la suspension des mesures attentatoires aux libertés fondamentales du COVID-19.

Toutefois le parquet d'Heidelberg et la direction de la police de Mannheim ont publié un communiqué pour affirmer que le placement en milieu psychiatrique n'a pas été ordonné dans le cadre de l'enquête pénale. Au lendemain de l'information pénale ouverte contre elle, le fournisseur d'accès Internet 1&1 Ionos a bloqué son site web à la demande du parquet.

Beate Bahner, spécialisée en droit médical, avait publiquement déclaré que les mesures Corona du gouvernement fédéral et de l'État sont gravement attentatoires aux libertés fondamentales et par voie de conséquence inconstitutionnelles. En vertu de sa liberté d'expression, elle n'a par ailleurs déclaré que les restrictions prises dans le cadre de la crise du Coronavirus « *sont grandement exagérées* » et elle en est venue à parler des atteintes aux libertés publiques comme du " *plus grand scandale juridique de l'histoire de la République fédérale*". Elle a en outre appelé ses concitoyens à sortir de leur passivité face à des mesures excessives et disproportionnées et à participer à une manifestation dénommée "Coronoïa 2020", le samedi de Pâques.

Le 8 avril, elle a présenté des requêtes en urgence à la fois au tribunal gustatif du Bade-Wurtemberg et devant le devant le Bundesverfassungsgericht (Cour constitutionnelle), gardien sourcilieux des libertés fondamentales allemandes notamment envers les actes de l'Union européenne, afin de demander la suspension de toutes les mesures attentatoires aux libertés instaurées en Allemagne, en attendant qu'il soit statué sur le fond. Le 10 avril, la Cour constitutionnelle a déclaré irrecevable sa requête en lui reprochant notamment de ne pas expliquer en quoi certaines mesures qu'elle dénonce pouvait l'affecter personnellement comme les fermetures d'écoles et de garderies, les mesures pour les voyageurs entrants et sortants ou les réglementations pour les structures d'accueil. Il lui a été également opposé un non-épuisement préalable des recours en droit interne pour chacune des mesures.

Sur son site Internet, Beate Bahner a déclaré qu'elle n'avait " *malheureusement pas été en mesure de sauver l'État de droit et l'ordre de base libéral-démocratique en Allemagne (...) de la pire attaque mondiale et de la mise en place rapide de la tyrannie la plus inhumaine jamais vue dans le monde* ".

ÉTATS – UNIS – 21 avril 2020

James Troutman

Arrêté pour « menaces terroristes » après avoir prétendument menacé de mort le gouverneur du Kentucky à cause du confinement



James Troutman, 53 ans, a été arrêté après avoir prétendument menacé de mort le gouverneur démocrate du Kentucky, Andy Beshear. Il est accusé du délit de « menaces de nature terroriste du troisième degré » pour ses commentaires sur Facebook alors qu'il critiquait les mesures de quarantaine prises dans l'État à cause de la pandémie du coronavirus. Sur son compte portant le nom de «Greg Troutman», message dans lequel il déclarait: *«Peut-être que certains devraient demander à Beshear lors d'une conférence de presse ce qu'il pense de William Goebel. Pour ceux d'entre vous qui ne connaissent pas l'histoire... c'est une bonne lecture... »*.

(William Goebel, 34^e gouverneur du Kentucky, a été tué par balle un jour avant sa prestation de serment en 1900).

La police a déclaré que James Troutman est également poursuivi pour avoir participé à une autre discussion sur Facebook le 20 avril, au sujet des manifestations prévues contre l'ordre de confinement du Kentucky. Il aurait posté le message suivant: *"Il y a un rassemblement demain à Frankfort et Lansing."* Un utilisateur anonyme, qui faisait référence à l'annonce du gouverneur selon laquelle les fonctionnaires enregistreraient les numéros de plaque d'immatriculation de ceux qui se rendraient à la manifestation, a répondu: *"Le gouvernement sera-t-il là pour « shooter » les plaques ???"* Selon la police, James Troutman lui aurait alors répondu: *"Avec un peu de chance, le gouverneur sera celui vers qui le tir sera dirigé."*

L'avocat de Troutman, Steve Romines, a déclaré au WDRB que l'arrestation était « inutile et ridicule » : «Le mettre en prison pour une publication sur Facebook qui ne correspond pas à la définition de menace terroriste est absurde.» Andy Beshear fait l'objet de pressions exercées sur plusieurs gouverneurs, pour la « réouverture » de l'État pendant la pandémie de coronavirus. Une centaine de manifestants se sont rassemblés le 22 avril devant le Capitole à Frankfort lors de sa conférence sur le coronavirus d'Andy Beshear, en criant «Ouvre le Kentucky!» et "King Beshear".

NICARAGUA – 8 juin 2020 : Karen Isabel Ramírez García, membre du conseil d'administration de l'Union nationale des avocats et notaires du Nicaragua (Unanic), a été publiquement menacée de mort par les partisans du président Daniel Ortega pour avoir aidé des confrères affectés par Covid-19. Une vidéo d'Orteguistas a été diffusée sur les réseaux sociaux par les militants du Front sandiniste qui appelle à des représailles contre « l'avocate Ramírez », accusée de « distribuer des colis infectés par le Covid afin d'en faire porter la responsabilité par le gouvernement".



2021

Ces avocats

*assassinés, emprisonnés,
persécutés dans le monde*

L'Observa
L'observ
L'Obser

2021

« Ces avocats assassinés, emprisonnés, persécutés »
Edition 2021 288 pages. (Parution septembre 2021)
ISBN 978-99959-970-7-6 ISSN: 2354-4554